



Droit de visite et pension alimentaire

Par **finance77**, le **22/03/2010** à **16:16**

Bonjour,
Mon époux a 3 enfants et est divorcé de la maman depuis plus d'un an. Au divorce (amiable), il a obtenu la garde alternée. Lorsque nous nous sommes rencontrés et très rapidement mariés, les rapports avec la maman des enfants se sont dégradés, alors qu'elle était partie pour un autre homme. Face à une ingérence et un harcèlement de sa part (non conscient), nous avons dû quitter la région et nous éloigner à 900 km.
Avant notre départ, nous avons tenté de trouver des arrangements, mais en vain. Depuis notre départ, nous avons versé une pension alimentaire sans attendre le jugement, nous trouvons justifié et normal de participer aux besoins des enfants. Nous avons fait une assignation en référé afin de fixer les règles de gardes et de pension alimentaire.
Nous avons proposé de les déposer et de les récupérer à mi chemin de nos domiciles (le dernier étant trop petit pour voyager seul) avec un partage des frais des parents.
Mais depuis notre départ, la maman ne cesse de faire annuler les audiences, donc rien n'est fixé. Elle nous demande de l'argent pour consentir à déposer les enfants à mi chemin, selon ses conditions à elle et sans aucune garantie. Résultat, on ne peut pas prendre les enfants et nous vivons un enfer puisque rien n'est défini (la pension pourrait changer, le mode de garde...).
Nous nous sommes renseignés et avons vu que l'on peut faire repousser une audience sans fin... ce qui nous effraie.
Nous avons la sensation que les enfants sont pris en otage et nous ne pouvons rien faire. Je souhaite signaler que les rapports avec la maman sont maintenant très mauvais.
Qui pourrait nous renseigner ?
Nous souhaiterions arrêter de payer la pension à la maman (certes au détriment des enfants), pour qu'ainsi (avec ce seul moyen de pression) on puisse enfin avoir une audience et que tout soit enfin officialisé. Je tiens à dire que le temps que nous bloquerions la pension/aide à l'éducation, nous placerions l'argent et nous verserons immédiatement la somme à la maman quand nous aurons l'audience;
Est on dans notre "bon droit" ? même si cette solution est plutôt drastique... Nous devons trouver une solution car nous ne pouvons pas nous résoudre à subir son chantage émotionnel et financier et nous souhaitons absolument à continuer à voir les enfants.
Nous n'attendons pas à ce que l'on nous juge, nous attendons une aide et des

conseils pour sortir de cette impasse. Merci d'avance